

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 06 juillet 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 06 du mois de juillet à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal 30 juin 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Sylvie BIRABEN procuration à Nadine DESMARAIS
Anne-Laure JEAN-BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE
Jean Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **30 mai 2022** est approuvé à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT VELO (74-2022)

Madame la 1^{ère} adjointe rappelle que la commune s'est engagée dans un plan d'actions concernant l'attractivité touristique d'Arreau sur plusieurs années, en lien avec l'étude conduite par M. David Martin en 2021.

Arreau au cœur du vélo figure parmi les quatre axes retenus. Il s'agit de développer l'accueil des cyclistes sportifs, cyclotouristes. Ce projet est prévu autour de trois actions principales:

- Participation à des événements : Grand 8 avec Oxygers en juin 2021 et 2022.
- La création d'aménagements.
- La mise en place d'une communication avec la signalétique spécifique (à étudier notamment en lien avec le projet Aspin / km zéro).

Pour la création d'aménagements, il est envisagé :

- La mise en place de barres pour les vélos, destinées au stationnement de courte durée au sein du village.
- La construction d'un bâtiment avec terrasse couverte dédié à l'accueil des cyclistes comprenant sanitaires, point d'eau, un local sécurisé avec consigne, un borne outillage et un point recharge pour les vélos à assistance électrique et les téléphones portables. Il sera situé au parking Houssens.

Le montant prévisionnel de ces équipements s'élève à:

- 45 000€ HT pour le bâtiment.
 - 4 000€ HT pour la maîtrise d'œuvre
 - 3 708,60€ HT pour les barres à vélo (*équipement non subventionné par la Région*)
- } Soit 49 000€ HT

Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et auprès de la Région, une aide financière correspondant au plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT AMENAGEMENT	TAUX SUBVENTION	MONTANT DE L'AIDE
	52 708,60 € HT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL 65		33%	17 393,84 €
REGION OCCITANIE	(33% de 49 000€)	33%	16 170 €
AUTOFINANCEMENT		34%	19 144,76 €
TOTAL		100%	52 708,60 €

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Autorise M. le Maire à présenter le dossier auprès du département des Hautes Pyrénées dans le cadre de « l'Appel à Projets pour les pôles touristiques des Hautes Pyrénées » à hauteur de 33% du montant de l'opération.
- Autorise M. le Maire à présenter le dossier auprès de la Région à hauteur de 33% du montant de l'opération, (soit 49 000€ HT déduction faite des barres de vélo car non subventionnables)
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,
Philippe CARRERE
Maire d'Arreau